



Assemblée générale

Distr. générale
23 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 69 a) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire d'urgence fournie
par les organismes des Nations Unies**

Lettre datée du 12 octobre 2010 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 60/124, par laquelle l'Assemblée générale a constitué le Groupe consultatif chargé de me conseiller sur l'utilisation et l'impact du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Conformément au paragraphe 21 de cette résolution, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une note sur le résultat de la réunion du Groupe consultatif qui s'est tenue à New York le 1^{er} juillet 2010 (voir annexe).

Cette note fait la synthèse des points essentiels soulevés par le Groupe consultatif au sujet de la gestion du Fonds et de son incidence sur les opérations humanitaires. Le Groupe s'est félicité de la publication de la circulaire révisée du Secrétaire général sur le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (ST/SGB/2010/5), le 23 avril 2010. Il a également examiné la manière dont le Fonds aborde plusieurs dilemmes en matière d'assistance humanitaire et a pris note du rôle très important que le Fonds joue en favorisant sans relâche une intervention rapide. Le Groupe a apprécié l'appui élevé dont le Fonds jouit parmi les membres de l'Assemblée générale et les missions permanentes d'observation, dont 120 ont annoncé ou versé des contributions au Fonds et a invité le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à élargir et approfondir la base de donateurs.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des États Membres et des missions permanentes d'observation.

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe

Réunion du Groupe consultatif du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (1^{er} juillet 2010)

Recommandations et conclusions

1. Le Groupe consultatif du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a été créé par l'Assemblée générale, par sa résolution 60/124, afin de conseiller le Secrétaire général, par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, sur l'utilisation et l'impact du Fonds. Sa première réunion de 2010, tenue le 1^{er} juillet, a réuni 11 membres du Groupe et était présidée par M^{me} Yoka Brandt (Pays-Bas).
2. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a présenté un état actualisé de l'utilisation et de la gestion du Fonds depuis la dernière réunion du Groupe, en novembre 2009. Il a également décrit les progrès réalisés en 2010, à savoir : expérimentation du projet de cadre de résultats et de responsabilisation au Kenya; publication d'une circulaire révisée du Secrétaire général sur le Fonds; approbation par le Contrôleur du protocole d'accord-cadre entre le Fonds et les organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations. Le Groupe a eu l'occasion de débattre de la relation entre le Fonds et les autres éléments de la réforme humanitaire avec des partenaires du Comité permanent interorganisations. Il a également traité de la prochaine évaluation quinquennale du Fonds, demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/139.
3. À l'issue de ces discussions, le Groupe souhaite communiquer les conclusions et recommandations ci-après :

Gestion

4. Le Groupe a conclu que le Fonds continue à être géré efficacement, des améliorations ayant été apportées au fil des ans, et a encouragé le Coordonnateur des secours d'urgence et le secrétariat du Fonds à veiller à ce que cette tendance positive se poursuive. En dépit de la situation financière mondiale, le Groupe a encouragé les efforts menés pour atteindre l'objectif fixé par l'Assemblée générale, 450 millions de dollars de financement annuel pour la composante dons. Il a apprécié l'appui élevé dont le Fonds jouit parmi les membres de l'Assemblée générale et les Missions permanentes d'observation, dont 120 ont annoncé ou versé des contributions au Fonds et a invité le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à élargir et approfondir la base de donateurs.
5. Le Groupe a examiné la manière dont le Fonds aborde plusieurs dilemmes en matière d'assistance humanitaire et a pris note du rôle très important que le Fonds joue en favorisant sans relâche une intervention rapide, pour réduire les pertes en vies humaines, en injectant des crédits pour éviter que des catastrophes prennent une ampleur majeure. Il s'est montré préoccupé par la viabilité du financement dans les cas où le Fonds est la principale source de financement pour les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires. Il a également débattu de la fourniture d'un financement par le Fonds en cas d'urgences de grande ampleur et

fortement médiatisées, pour lesquelles il est hautement probable que d'importants moyens financiers seront mis à disposition par des donateurs importants. On a constaté qu'en de telles occurrences, l'injection rapide de crédits par le Fonds peut être critiquée pour faire démarrer des activités urgentes de sauvetage, les grands donateurs pouvant prendre la relève par la suite.

6. Le Groupe s'est félicité de la publication de la circulaire révisée du Secrétaire général sur le Fonds (ST/SGB/2010/5), le 23 avril 2010. Cette circulaire porte de trois à six mois les délais de mise en œuvre des projets d'intervention rapide et contient des dispositions plus précises visant à renforcer la responsabilisation et à mieux rendre compte. Le Groupe a noté que le Contrôleur a approuvé le protocole d'accord-cadre entre le Fonds et les organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations, qui devrait contribuer à réduire les délais de traitement des demandes de prêts.

Cadre d'évaluation des résultats et de responsabilisation

7. Le Groupe a réaffirmé son appui général au cadre d'évaluation des résultats et de responsabilisation et demandé spécifiquement que le cadre soit axé sur les trois objectifs du Fonds. Le cadre devrait également être rigoureux, tout en étant facile à appliquer, et recourir aux mécanismes existants d'établissement des rapports. Il devrait s'attacher essentiellement à mesurer la valeur ajoutée du Fonds et son incidence sur l'intervention humanitaire d'ensemble. Le Groupe s'est félicité des conclusions de l'unique essai pilote réalisé au Kenya, selon lesquelles le cadre permettrait d'évaluer comme il convient les résultats du Fonds. Il a donné son aval au cadre, sous réserve de l'incorporation de plusieurs changements suggérés à l'issue de l'évaluation pilote et a encouragé le secrétariat du Fonds à effectuer trois autres examens de pays en 2010, comme prévu dans le cadre. S'agissant d'autres questions concernant l'évaluation des résultats et la responsabilisation, le Groupe consultatif a noté que le Fonds avait continué à décaisser des crédits en temps voulu et que le processus de demande de prêts peut et doit être employé pour améliorer la coordination. Il a constaté l'amélioration notable des rapports descriptifs des coordonnateurs résidents et humanitaires, tant sur le plan de la teneur que sur celui des délais, ce qui a permis de mettre particulièrement en relief la valeur ajoutée du Fonds.

Évaluation quinquennale

8. Le Groupe a souscrit à l'approche générale concernant l'évaluation quinquennale et attend avec intérêt les résultats de l'évaluation et les recommandations concernant les moyens d'améliorer le Fonds. L'évaluation permettra d'élaborer des recommandations concrètes qui seront transmises à l'Assemblée générale, à sa soixante-sixième session, dans un rapport du Secrétaire général. L'évaluation sera gérée par la Section de l'évaluation et de l'orientation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui est administrativement distincte du secrétariat du Fonds et bénéficiera des conseils d'un groupe directeur et d'un groupe de référence. Le Groupe consultatif a salué les progrès réalisés dans la constitution de ces deux groupes aux fins de l'évaluation. Il a formulé des observations spécifiques concernant l'objet de l'évaluation et a présenté des suggestions sur les incidences, les indicateurs, la mesure de la qualité en matière de définition des priorités et l'analyse de la problématique hommes-femmes dans l'établissement des demandes de prêts. Le Groupe consultatif a demandé à être tenu

au courant des progrès relatifs à l'évaluation et espère examiner un projet de rapport en avril 2011.

Relations avec les organismes des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations et les organisations non gouvernementales

9. Les participants à la réunion du Comité permanent interorganisations, parmi lesquels des représentants d'organismes des Nations Unies, de l'Organisation internationale pour les migrations et d'organisations non gouvernementales (ONG) ont reconnu que le Fonds constitue un élément fondamental du dispositif d'intervention humanitaire et une importante source de financement pour divers organismes des Nations Unies. Le Groupe consultatif a constaté que les membres du Comité permanent étaient très positifs quant au rôle du Fonds comme mécanisme d'intervention rapide, à l'appui en faveur de services communs et à la programmation propre à chaque organisme. Les débats ont porté essentiellement sur la rapidité des décaissements effectués par des organismes des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations au profit d'organisations non gouvernementales, sur les moyens de cibler précisément la prochaine évaluation quinquennale du Fonds et sur le fait de savoir si des crédits du Fonds devraient être fournis aux fins de la préparation en prévision des catastrophes et du relèvement rapide. Ces questions continueront à intéresser le Groupe consultatif, qui les examinera lors de sa prochaine réunion.

Questions administratives

10. Le Groupe a débattu du lieu de la prochaine réunion et a demandé au secrétariat du Fonds d'étudier la possibilité de la tenir à Nairobi. Il a exprimé son intention d'examiner les questions ci-après à cette occasion : évaluation quinquennale du Fonds; lancement du cadre d'évaluation des résultats et de responsabilisation; évaluation de l'utilisation du Fonds réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; mise en forme définitive de la matrice concernant la suite donnée par l'administration à l'évaluation indépendante biennale. Le Groupe consultatif a prié le secrétariat du Fonds d'établir des documents sur les efforts visant à harmoniser le Fonds avec les fonds communs nationaux; l'évolution des affectations de crédits (par organisme, secteur et pays); et les problèmes relatifs aux virements de fonds aux ONG.